



***Pour un rassemblement  
du monde de l'éducation***

Texte présenté au conseil fédéral  
des 6 et 7 décembre 2007



**D**epuis 10, 20, voire 30 ans, de nouvelles réalités dans le monde de l'éducation font couler beaucoup d'encre. Pour les uns, elles se traduisent par une plus grande compétition mondiale sur le plan économique. Pour les enseignantes et les enseignants, elles se déclinent surtout en réformes successives, en diversification des populations étudiantes, en allongement des études, en multiplication des filières, en refonte des programmes en compétences, en sélection accrue des élèves, en augmentation des exigences sur le plan de la réussite ou de l'encadrement, en introduction massive des technologies informatiques, et pour finir en nouvelles évaluations de toutes espèces : institutionnelle, des enseignements, des apprentissages. Faut-il insister sur le fait que tout cela signifie aussi une augmentation importante de la tâche ?

Difficile de ne pas remarquer que ces diverses tendances s'opérationnalisent en même temps qu'un renouvellement du personnel enseignant !

Les États généraux de l'éducation, qui se sont tenus au milieu des années 90, ont amené un vaste débat de société dans le but de recentrer les réseaux de l'éducation sur des priorités essentielles. Pourtant, les mêmes problèmes persistent aujourd'hui et se sont même accentués.

Dans le cadre de la discussion sur la réforme de l'éducation, le conseil fédéral des 30, 31 mai et 1<sup>er</sup> juin derniers constatait dans ce contexte qu'il est :

« nécessaire que le corps enseignant dans son ensemble puisse de nouveau se constituer, auprès du public et du gouvernement, en interlocuteur collectif incontournable en ce qui concerne les problèmes et l'avenir du système d'éducation québécois (...) ».

## **La conjoncture syndicale en éducation**

Le personnel enseignant n'a jamais été aussi divisé sur le plan syndical qu'aujourd'hui. Au collégial, c'est connu, trois organisations coexistent depuis maintenant près de 20 ans.

Dans le réseau primaire et secondaire, lors de la naissance de la Fédération autonome de l'enseignement, nous avons exprimé nos inquiétudes quant au fractionnement syndical accru.

Dans les universités, les syndicats de chargé-es de cours pour la grande majorité affiliés à la FNEEQ ont à évoluer avec des syndicats de professeurs pour la plupart regroupés dans une fédération indépendante, la FQPPU, et plus récemment, avec des syndicats d'auxiliaires d'enseignement et de recherche affiliés à la FTQ.

Cette réalité observée dans le monde enseignant se retrouve également dans les autres catégories d'emploi dans les différents réseaux de l'éducation, que ce soit chez le personnel de soutien ou chez les professionnels. Elle est également présente chez les étudiantes et les étudiants : deux organisations nationales représentent par exemple ces derniers au collégial, où on relève également de nombreuses associations locales non affiliées.

Cette division est regrettable et pourtant, il nous apparaît évident que le mouvement syndical en éducation ne peut se permettre d'agir en rangs dispersés. Avec les échéances politiques qui s'annoncent, au Québec comme au Canada, la concertation dans le monde de l'éducation est une condition essentielle pour agir de la manière la plus cohérente possible et pour conquérir la crédibilité nécessaire afin d'augmenter notre rapport de force avec l'État.

À la faveur d'échanges avec d'autres organisations membres de l'Internationale de l'Éducation, des réflexions ont commencé à s'amorcer. Malgré la lenteur du processus, il est permis aujourd'hui d'être raisonnablement optimiste en vue de réunir les conditions de la tenue d'un rassemblement du monde de l'éducation. Dans cette perspective, nous voulons initier avec le présent conseil la réflexion sur la conjoncture et sur les enjeux essentiels qu'il faudrait faire valoir dans cette entreprise.

Pour le comité exécutif, cette présentation constitue un premier geste dans la dimension réflexive de ce projet. Compte tenu de la discussion sur la réforme au secondaire au dernier conseil fédéral et considérant les enjeux concernant le financement de l'enseignement postsecondaire, nous croyons qu'il est approprié d'aborder surtout les choses sous l'angle du financement de l'éducation

### **Michelle Courchesne et les enjeux en éducation**

Il y a six mois environ que Michelle Courchesne est devenue ministre de l'Éducation et plusieurs éditorialistes ou observateurs de l'éducation semblent toujours impressionnés. Certains vont même jusqu'à saluer le fait qu'elle prenne des décisions ! Si on dresse un bilan rapide de sa courte présence à la tête du ministère, on remarque qu'elle s'est exprimée sur plusieurs sujets de manière tout à fait contradictoire. Mais son attitude générale nous apparaît très orientée vers de prochaines élections : nous croyons que rien de sérieux, à part la hausse des droits de scolarité, ne sera entrepris dans les prochains mois, si ce n'est des travaux déjà en chantier avant qu'elle arrive à ce ministère.

Alors que plusieurs ne cessent de souligner les conséquences dommageables pour la formation des élèves de la réforme entreprise au primaire et au secondaire, ce que des tests internationaux commencent à indiquer, elle n'offre comme geste concret que ce qui a fait sa gloire auprès des éditorialistes : remettre en fonction le bulletin chiffré !

Cette réforme a besoin d'un sérieux coup de barre, et ce, sans délai. Même si Mme Courchesne affirme partager cette évaluation, il n'en sera rien, comme elle l'a indiqué à l'émission *Tout le monde en parle* ! En ce qui nous concerne, le bulletin chiffré n'est qu'un élément périphérique. Il faut revisiter cette réforme qui est maintenant complétée au premier cycle du secondaire. Ce n'est d'ailleurs que sur une telle base que le correctif apporté au bulletin peut prendre un sens.

Du côté du collégial, les modifications au Règlement sur le régime d'études collégiales ont été avalisées avec comme seul commentaire de Mme Courchesne que c'était de la faute au ministre Reid ! Ces modifications permettent aux élèves du secondaire d'accéder au collégial avec un cours de mathématiques pourtant reconnu comme insuffisant par le Conseil supérieur de l'éducation. Il s'agit certes d'une mesure temporaire, mais nous sommes pour le moins sceptiques quant aux prétentions du ministère que le nouveau DES, produit de la réforme, sera plus exigeant que l'ancien. Et que dire des travaux en cours sur la situation de la profession enseignante au collégial ! Lors des deux rencontres que nous avons eues avec elle, son manque d'information était patent ! Tout convergeait pour que les prochains investissements dans le réseau collégial servent à l'enseignement : or, tout porte à croire qu'ils seront au bénéfice de la gestion des directions de collèges.

Et sur l'accessibilité à l'enseignement universitaire ? Sa détermination doit-elle être évaluée sur la décision de hausser les droits de scolarité ? Des études, dont elle retardait la sortie afin d'éviter de relancer le débat sur les impacts d'une telle hausse, confirment à nouveau que l'accessibilité à l'enseignement universitaire sera affaiblie.

Depuis l'annonce de la hausse des droits de scolarité, elle cherche à démontrer aux étudiantes et aux étudiants que le gouvernement ne leur est pas hostile. Elle annonce des allègements sur le plan des prêts et bourses qui sont loin d'équivaloir aux sommes récupérées par l'État en droits de scolarité. Elle lance une consultation sur les frais afférents, mais il est peu probable qu'elle en réduise l'ampleur.

Par ailleurs, que se cache-t-il derrière l'attitude que la ministre de l'Éducation a adoptée dans le dossier de l'UQAM ? Si on en croit Mme Laberge, l'ex-rectrice par intérim, Michelle Courchesne n'aurait pas agi comme un facteur de solution. Elle a accentué la pression et imposé des contraintes à une université au Québec qui a plutôt besoin de soutien. Il y a de plus une volonté du gouvernement de minimiser l'impact du sous-financement dans les déboires administratifs de l'université.

Le bulletin de Mme Courchesne, après six mois d'exercice, confirme quant à nous l'absence de vision du gouvernement en matière d'éducation. Incapable de gouverner le bateau ivre de la réforme, réagissant à la pièce et sans plan d'ensemble, le gouvernement libéral se montre incapable d'apporter des réponses concrètes aux défis modernes de l'éducation.

L'éducation est un poste budgétaire parmi d'autres, aux commandes duquel on peut installer quelqu'un qui n'a pas d'expertise dans le domaine, aux pourtours duquel il faut surtout éviter de faire des vagues tout en faisant preuve d'activisme. Voilà qui renforce l'actualité d'un rassemblement du monde de l'éducation.

### **Harper–Charest : même combat**

Le gouvernement fédéral de Stephen Harper et le gouvernement québécois de Jean Charest, tous deux minoritaires, ont certainement des préoccupations semblables sur le plan électoral. Toutefois, ce qui les unit plus que tout en éducation, c'est de mieux arrimer la mission des établissements financés par le public aux besoins des entreprises.

#### *À propos de la hausse des transferts fédéraux en éducation postsecondaire*

Les orientations du gouvernement Harper se sont certes traduites par une augmentation modeste des transferts directs aux provinces en enseignement postsecondaire. Cette décision, motivée principalement dans le contexte des recompositions politiques au sein de l'État fédéral, vise à offrir au gouvernement minoritaire le maximum de chances d'asseoir des bases plus solides dans l'électorat, en particulier au Québec.

Le montant consenti demeure bien inférieur à celui identifié par les gouvernements provinciaux, qui était déjà moins important que celui réclamé par les mouvements étudiants, les organisations syndicales, voire même par les associations patronales. Rappelons que le montant de transfert supplémentaire pour le Québec correspond à 185 millions de \$ par année à compter de 2008 pour tout l'enseignement supérieur.

La faiblesse des transferts est davantage un indicateur du peu de cas que fait le gouvernement fédéral du financement des réseaux publics qu'un signal de son retrait du champ de l'enseignement supérieur, qui demeure de juridiction provinciale. En fait, cette décision ne s'accompagne d'aucun changement d'orientation des politiques mises en place par les gouvernements précédents. Au contraire, au printemps 2006, lors des annonces sur les transferts, le gouvernement présentait du même coup un renforcement du programme de régime enregistré d'épargne étude (REEE) ainsi que des sommes supplémentaires pour la recherche universitaire.

Les principales orientations du gouvernement Harper demeurent semblables à celles de ses prédécesseurs libéraux : utiliser les surplus budgétaires de l'État fédéral pour influencer les développements qui rapprochent l'éducation des intérêts de l'économie canadienne.

*Quel sort Québec réserve-t-il aux transferts fédéraux ?*

Lors de la dernière campagne électorale au Québec, dans le but évident de gagner des votes, Jean Charest annonçait sa volonté d'utiliser l'argent neuf du fédéral, au titre des transferts en éducation postsecondaire, pour baisser les impôts ! Cette annonce avait fait bondir nombre d'intervenants syndicaux et du monde de l'éducation, étant donné qu'il avait déjà fait un coup semblable pour des sommes destinées à la santé durant son premier mandat.

Les résultats des élections provinciales l'ont contraint à un gouvernement minoritaire. C'est pourquoi Mme Courchesne annoncera finalement que les sommes iront bel et bien au bénéfice des cégeps et des universités.

Le contexte politique général a amené le gouvernement de Jean Charest à se mettre en mode électoral dès le lendemain des élections. Faisant amende honorable sur le manque supposé d'écoute de la population de la part de son gouvernement, il a demandé à ses ministres de se lancer dans une série de consultations dont le but est de lui permettre de préparer la prochaine campagne électorale.

Le « plan de match » du gouvernement Charest en éducation postsecondaire visera certainement à répondre aux besoins de formation professionnelle postsecondaire au sens large, incluant les universités, à soutenir en ce sens les projets de partenariats élaborés dans les concertations interordres, à favoriser les programmes les plus demandés sur le marché du travail et à assurer une offre de formation minimale dans les régions les plus affectées par les difficultés économiques et les baisses démographiques.

Si le contexte politique d'un gouvernement minoritaire en perpétuelle campagne électorale peut offrir des opportunités de faire valoir quelques-unes de nos positions et obtenir parfois, du même coup, des améliorations limitées à certaines situations circonscrites, force est de constater qu'on ne peut rien attendre du présent mandat du gouvernement sur le plan des principaux enjeux en éducation.

Force aussi est de constater que les principales orientations gouvernementales en matière d'éducation sont en tout point conformes à celles que le gouvernement à Ottawa souhaite voir mises en œuvre. En ce sens, les positions politiques des pouvoirs publics au Canada et au Québec se complètent dans une vision utilitaire des réseaux de l'éducation, au service des impératifs plus économiques que sociaux.

## **Autonomie et gouvernance des établissements postsecondaires**

À la différence de la période des années 90 où des compressions importantes se conjuguèrent avec un désengagement en matière de responsabilités de l'État en éducation, le gouvernement du Québec semble vouloir profiter des maigres investissements pour revisiter la gouvernance des établissements d'enseignement supérieur, surtout universitaire. À la faveur des surplus énormes offerts par la situation budgétaire de l'État canadien, ces investissements risquent de renforcer la position des directions des collèges, ce qui pourrait aller de pair avec de nouvelles formes de transfert de responsabilités aux établissements, sur le plan de l'offre de programmes. Dans les universités, ils vont favoriser un arrimage encore plus grand de la recherche universitaire aux besoins des entreprises, avec le but avoué de rendre plus compétitif l'État canadien.

Tout indique, et ça pourrait aussi être le cas pour les cégeps, qu'un recentrage du pouvoir pourrait s'opérer au sein des établissements universitaires. L'approche de gouvernance souhaitée, malgré le fait que plane la menace d'une plus grande ingérence de l'État dans l'autonomie des universités, maintiendra probablement la distance du ministère avec les établissements, tout en les obligeant à plus d'imputabilité. Le ministère pourrait même consentir à plus d'autonomie, pourvu qu'elle soit « compensée » par un plus grand poids du monde patronal sur les conseils d'administration et, par conséquent, d'un souci plus grand de répondre aux besoins des entreprises, fusse au détriment d'une gouvernance collégiale.

C'est ainsi, croyons-nous, qu'il faut lire le bras de fer engagé, dans le cadre de la crise financière de l'UQAM, entre l'État et cette université. Cet événement, de première importance au Québec considérant le rôle historique qu'a joué l'UQAM dans l'accessibilité à l'enseignement supérieur, et le débat concomitant concernant les enjeux sur le plan de la gouvernance des établissements universitaires, fait croire que des modifications stratégiques au sein des conseils d'administration ou dans la structure du pouvoir de l'établissement en seront facilitées.

La conséquence d'un tel recentrage serait d'éloigner plus encore les personnels, les étudiantes et les étudiants des prises de décision et du pouvoir. Les pressions sur la mission au bénéfice d'objectifs plus utilitaires cohabitent difficilement avec une présence de ces groupes dans la structure du pouvoir !

Les débats entourant la gouvernance des cégeps pourraient prendre la même tournure, compte tenu du rôle accru que tentent de jouer les conseils d'administration et de la volonté ministérielle de leur offrir plus d'espace décisionnel dans la gestion des maigres moyens consentis au réseau.

## **Éducation, démocratie et financement public**

Deux objectifs sous-tendent les réformes que les pouvoirs publics veulent entreprendre en éducation : favoriser, d'une part, un rapprochement étroit du système d'éducation avec les impératifs du développement économique et, d'autre part, réduire les pressions exercées par les nouvelles réalités de l'éducation sur les finances publiques. Dans cette perspective, la question du financement se profile derrière tous les différends qui ont cours sur les questions d'éducation.

Hier comme aujourd'hui, l'éducation demeure d'une importance cruciale comme condition incontournable, pour les individus, de l'accession à une citoyenneté pleine et entière et pour éviter l'exclusion sociale. Il ne s'agit pas de considérer l'éducation comme le seul moyen dont dispose une société pour ce faire, mais il est certain que la mission de l'éducation ne peut être considérée autrement que sous l'angle du développement d'une société démocratique, ce qui suppose sa prise en charge, comme instrument collectif, par l'État.

L'éducation constitue de ce point de vue un choix social basé sur le droit et sur la reconnaissance que ce droit ne peut être altéré par d'autres considérations, que ce soit les moyens financiers, les capacités des étudiantes et des étudiants ou leur lieu de résidence sur le territoire. Et, compte tenu de l'actualité, non plus en raison de leur croyance religieuse ou de leur origine ethnique.

L'évolution des connaissances et des techniques, les développements scientifiques et plus généralement la conquête de nouveaux droits poussent nos sociétés, surtout dans les pays industrialisés dits modernes, dans ce fameux « monde du savoir » qui devrait commander de nouveaux repères en matière d'équité sociale. La conséquence normalement attendue serait que des moyens plus importants soient mis en œuvre en éducation. Ainsi, aujourd'hui, le droit à l'éducation ne peut, selon nous, être réduit à la formation de base, et les États devraient travailler à étendre l'accessibilité à l'éducation à tous les ordres d'enseignement, y compris sur le plan de l'enseignement postsecondaire et universitaire.

Au lieu de cela, on constate que l'éducation est dans la mire des pressions de plus en plus importantes pour accentuer le commerce à l'échelle mondiale, déréglementer et libéraliser tous les secteurs d'activités sociales et ainsi prendre d'assaut les secteurs publics. Le système public d'éducation, compte tenu de son rôle stratégique, offre aux épiciers de tout genre d'énormes possibilités commerciales, en particulier en enseignement supérieur et en formation professionnelle.

Ces pressions heurtent de manière frontale la place que doit occuper l'État à ce chapitre pour constituer le levier par lequel le droit à l'éducation se concrétise. Si bien que la conception de l'éducation comme service public est bradée dans de nombreux pays, y compris au Québec, par les pressions d'une logique marchande.

La critique du système d'éducation est souvent le théâtre d'une lutte politique qui cache des conflits sur les intérêts que l'école doit servir. C'est dans cette optique que trop souvent, une certaine critique cherche à réduire les choses à une mesure de la performance par les résultats, prenant prétexte de prétendus travers du système public pour obscurcir le bilan qui peut être fait de ses succès et de ses avancées.

Se situant essentiellement du point de vue des capacités limitées de l'État et se drapant ainsi de l'intérêt public, elle soumet la mission de l'école à des objectifs utilitaires de formation. Ce type d'équation vise la remise en question de la fonction démocratique de l'éducation, tout en combattant l'idée d'un investissement massif dans les réseaux publics.

Prendre position en faveur d'une approche démocratique du système d'éducation, c'est déterminer les moyens, non pas en fonction de résultats mesurables dans un contexte de rareté des ressources, mais bien en fonction des besoins de la population dans un contexte de choix sociaux qui impliquent des choix fiscaux.

### **Vers un programme pour l'école démocratique**

La perspective d'un rassemblement du monde de l'éducation nous appelle à traduire les analyses qui précèdent en gestes concrets que devrait poser l'État pour permettre au système d'éducation québécois de répondre aux défis modernes sans sacrifier son caractère démocratique.

Élaborer le programme que cela suppose n'est pas chose facile. Il y a obligation de résultats en matière de pertinence (les propositions doivent apparaître comme s'adressant aux problématiques centrales), de faisabilité (la société québécoise doit se sentir interpellée par un programme réaliste, ce qui implique un effort pour que le « comment » des recommandations mises en avant soit explicite), de progressisme (en s'inscrivant d'emblée dans une vision fondée sur la recherche d'une meilleure justice sociale, et sur l'importance des services publics dans cette optique) et finalement, de pédagogie (chaque proposition devant être bien explicitée).

Il faut aussi que tous les groupes appelés à participer à cette aventure puissent y trouver leur compte et qu'ils puissent y souscrire.

La réflexion continue que mène la FNEEQ en matière d'éducation nous permet d'envisager une participation active et fructueuse à un tel exercice, avec des lignes de force qui ont déjà été avalisées par nos congrès ou nos conseils fédéraux.

Une réforme à réorienter en profondeur, l'éradication de la sélection scolaire, un rôle social accru de l'école, un pacte fiscal à revoir pour mieux financer le système éducatif, une reconnaissance concrète de l'importance de la tâche enseignante au collégial, des universités plus respectueuses de la contribution de leurs personnels, notamment celle de leurs chargé-es de cours et autres enseignantes et enseignants à statut précaire : voilà les grandes lignes de ce que nous pouvons défendre dans le cadre d'un exercice large qui devra être marqué par la volonté de faire consensus.

Mentionnons en terminant que si, à terme, la tenue d'un tel rassemblement, au lendemain des prochaines élections par exemple, permet l'atteinte d'un authentique consensus, nous chercherons d'entrée de jeu à lui donner un environnement qui respecte l'intégrité de chaque organisation, tout en étant exempt d'une bataille de drapeaux.